



## Conseil communal

### Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 08/2022 : Budget 2023

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner le budget 2023, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 1 et 8 novembre 2022 et en date du 15 novembre 2022 pour en débattre en commission.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

#### 1. Remarques préliminaires

##### 1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2023 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

L'amendement émis par la Municipalité le 14 novembre 2022 réduit le déficit prévu de CHF 89'520.- suite au nouveau calcul des coûts d'électricité.

L'augmentation des charges (+3.21%) n'est pas compensée par la hausse des recettes (+1.52%), ce qui se traduit par un déficit prévu de CHF 48'580.- (CHF 72'602.- au budget 2022 amendé).

##### 1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2023 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration du budget 2023. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, impact de la mise en réserve du territoire communal, évolution des charges péréquatives et de leur calcul, politique d'engagement de nouveau personnel et hausse des coûts de l'énergie.

#### 2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2027

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 3'014 habitants à fin 2022 et atteindre 3'170 habitants en 2027 (+5.2%).

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables. Cependant il est bien entendu impossible d'anticiper une date de mise en vigueur de notre nouveau plan d'affectation qui permettrait à la commune de sortir de la zone de réserve.

### 3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2023

L'ensemble des charges augmentent globalement de 3.21% après une baisse en 2022 après amendement. Comme nous allons le voir ci-dessous, cette hausse est composée autant d'éléments maîtrisables que non maîtrisables par la commune.

Les revenus globaux augmentent de 1.52% après une hausse prévue de 2.33% en 2022. Alors que le taux d'imposition communal ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales générales de 1.58% par rapport au budget 2022. En particulier, la Municipalité estime cette hausse des recettes sur les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur les revenus de l'impôt constatés en 2021 et supposés pour 2022. Les prévisions des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation sont supérieures par rapport au budget 2022 (+26%). Une moyenne des 5 dernières années a été appliquées pour calculer cette hausse.

Du côté des charges, la commission des finances constate avec la Municipalité une légère baisse des charges péréquatives après plusieurs années de hausse.

Nous constatons également une hausse significative des dépenses dans les secteurs « maîtrisables », dont CHF 259'994.- (+7.48%) pour « Biens, Services, Marchandises ». Cette hausse s'explique uniquement par la hausse du coût de l'énergie alors même qu'un gros effort de maîtrise des coûts a été consenti dans ce poste. Sans ces efforts, l'augmentation aurait été bien supérieure.

Les amortissements sont en baisse de CHF 94'490.- (-9.39%), grâce aux amortissements extraordinaires réalisés en 2021.

Les intérêts passifs sont eux aussi très nettement en baisse (-68.39%).

### 4. Evolution de l'auto-financement

La marge d'autofinancement se dégrade énormément par rapport au budget 2022, et est même négative hors impôts aléatoires (CHF - 448'639.-). Au vu des investissements prévus pour les 4 prochaines années (plus de 2 millions en moyenne par an), nous serons contraints d'emprunter pour financer ces investissements.

	Budget 2021	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
	164'663	3'847'161	1'043'693	624'161

### 5. Structure du budget

#### 5.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble environ un tiers du budget. Pour 2023, le cumul de ces 2 postes est supérieur au budget 2022. Alors que le poste 30 reste stable, le poste 31 subit de plein fouet la hausse des coûts énergétiques. Cette hausse a été en partie compensée par des efforts importants consentis au niveau des frais d'entretien des immeubles et des routes et des frais d'entretien de mobilier.

La baisse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts.

La baisse des amortissements découle des amortissements supplémentaires de CHF 2'797'521.- réalisés en 2021.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2022, est la suivante :

	Budget 2023		Budget 2022		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
30 Autorités & personnel	2 763 061	13.91%	2 777 244	14.43%	-14 183	-0.51%
31 Biens, services	3 733 636	18.79%	3 473 642	18.05%	259 994	7.48%
32 Intérêts passifs	38 669	0.19%	122 336	0.64%	-83 667	-68.39%
33 Amortissements	912 294	4.59%	1 006 784	5.23%	-94 490	-9.39%
35 Participations	10 255 130	51.62%	9 826 594	51.05%	428 536	4.36%
36 Subventions	1 378 632	6.94%	1 243 332	6.46%	135 300	10.88%
39 Imputations internes	785 317	3.95%	798 220	4.15%	-12 903	-1.62%
<b>Total des charges</b>	<b>19 866 739</b>	<b>100.00%</b>	<b>19 248 152</b>	<b>100.00%</b>	<b>618 587</b>	<b>3.21%</b>

## 5.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2022, est la suivante :

	Budget 2023		Budget 2022		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
40 Impôts	12 645 250	64.39%	12 448 000	64.35%	197 250	1.58%
41 Patentes, concessions	89 000	0.45%	83 700	0.43%	5 300	6.33%
42 Patrimoine	1 256 324	6.40%	1 192 873	6.17%	63 451	5.32%
43 Taxes, émoluments	2 715 048	13.83%	2 915 388	15.07%	-200 340	-6.87%
44 Part recettes cant.	484 000	2.46%	399 520	2.07%	84 480	21.15%
45 Remb. Collectivités	1 595 307	8.12%	1 435 800	7.42%	159 507	11.11%
46 Autres participations	68 360	0.35%	71 560	0.37%	-3 200	-4.47%
49 Imputations internes	785 317	4.00%	798 220	4.13%	-12 903	-1.62%
<b>Total des revenus</b>	<b>19 638 606</b>	<b>100.00%</b>	<b>19 345 061</b>	<b>100.00%</b>	<b>293 545</b>	<b>1.52%</b>

Concernant une augmentation des revenus, seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de les augmenter.

Il convient encore de noter que le budget 2023 prévoit des prélèvements au fonds de réserve largement en-dessus de ceux prévus au budget 2022 (égouts et eau, afin d'équilibrer ces comptes).

## 6. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart budget 2022 - 2023
42.4313.00	Taxes permis de construire	80 718	94 428	80 000	80 000	0
46.4341.00	Taxes introduction égouts	113 514	91 281	92 470	34 000	-58 470
81.4341.00	Taxes introduction eau	224 075	171 340	184 940	68 000	-116 940
Total		418 307	357 049	357 410	182 000	-175 410

Excepté les impôts, une part des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 (environ 6% des revenus) ont diminué de plus de 80% depuis. La mise en réserve de notre territoire explique bien entendu cette baisse. Ces taxes représentent aujourd'hui moins de 1% de nos revenus. L'estimation de ces taxes est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

## 7. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- La cotisation à Région de Nyon a augmenté de CHF 5.- par habitant, soit une augmentation de 25% (25.-/hab. au lieu de 20.-/hab.).
- Une location et installation de nouveaux containers portacabines sera nécessaire à l'école d'Arzier.
- La participation à l'APEC augmente considérablement (+35.8%) dus aux coûts de la nouvelle STEP
- Après une augmentation de 12.5 % en 2022, une nouvelle augmentation de 13.4 % des coûts d'enseignement primaire et secondaire est notée pour 2023. Cette augmentation n'est pas représentative du nombre d'élève, mais d'une augmentation considérable des frais administratifs. La commune ne maîtrise pas cette hausse de charge puisque les chiffres sont transmis par l'AISGE.
- Une nouvelle augmentation d'environ 32% est prévue par le RAT. De nouveau la commune ne maîtrise pas cette hausse
- Une augmentation significative des projections de droits de mutation et d'impôts sur les gains immobiliers est envisagée par la municipalité.
- À la suite du changement d'exploitant, le loyer de l'Auberge communale sera inférieur en 2023.

## 8. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des Finances remercie la Municipalité pour le réalisme de ce budget sur lequel un travail de fond a été mené. Elle encourage la Municipalité à persévérer dans cette voie.

Les incertitudes liées à la situation actuelle combinées à la construction de l'école du Bix nécessitent une rigueur particulière afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile. Pour cela, la commission des finances encourage notamment les délégués auprès des associations intercommunales à être particulièrement vigilants lors des votes des budgets.

La marge d'autofinancement doit rester au centre des préoccupations. Si cette dernière s'améliore, cela signifie que nous pourrions diminuer l'endettement de la commune pour financer les nouveaux investissements nécessaires et ainsi diminuer le risque de devoir augmenter le taux d'imposition.

## **9. Amendement(s) proposé(s) par la commission des finances**

À la suite de l'amendement déposé le 14 novembre 2022 par la Municipalité, la commission des finances estime que le budget 2023 est réaliste. De ce fait, nous nous ne proposons aucun amendement.

## **10. Conclusions de la commission**

Considérant que :

- a. Les charges prévues par le budget après amendement sont acceptables ;
- b. L'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c. Les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

La commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé par la Municipalité avec des charges pour CHF 19'866'739.- et des revenus pour CHF 19'638'606.- soit un excédent de charges après attributions et prélèvements aux financements spéciaux de CHF 48'580.-

Arzier – Le Muids, le 15 novembre 2022

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Pascal VOUTAT

Frédéric GUILLOUD

Flavio BOSCARDIN

Didier HERMANN

Rapporteur